

Commission d’Ethique et de Déontologie

Compte-rendu de la réunion du Lundi 07 Mars 2022

Présents : Dominique Perrotin (président), Christian R. Andres (réfèrent de l’intégrité scientifique), Franck Bruyère, Guillaume Desoubeaux, Yves Gruel, David Ritter, Xavier Amiot, Théodora Bejan-Angoulvant, Éric Pichon, Lobna Ouldamer, Jacques Portier, Mahtab Samimi, Oumaima Boutramt, Arsène Gambier, Muriel Pournéroulie, Dominique Beauchamp

Excusés : Thomas Hébert, Walid Darwiche, Victoire Leroy, Romain Miguel Montanes, Alexandre Leclerc, Claude Ophèle

La réunion s’ouvre avec la reprogrammation de la prochaine réunion qui se trouve décalée du 25/04 au 02/05/2022.

Point N°1 à l’ordre du jour : règles pour les auteurs des publications

Monsieur le réfèrent de l’intégrité scientifique, le Pr Christian R Andres, expose les textes, émanant de l’Inserm et d’Aviesan, au sujet des règles de signatures des articles scientifiques (*cf.* pièces jointes). Pour que son nom apparaisse dans la liste des co-auteurs, il faut :

- Avoir joué un rôle actif dans la recherche
- Avoir rédigé la première version de l’article ou participé à sa révision de façon substantielle
- Avoir approuvé le manuscrit
- Endosser la responsabilité du travail

Le simple prêt de matériel ou de locaux ne constitue pas un critère suffisant pour être considéré comme auteur. Dans les textes susmentionnés, il y a peu de détails concernant ce que doit être l’ordre d’apparition des noms. A ce sujet, il est rappelé ici l’importance d’établir certaines règles, en amont, dès le début de la phase de réflexion. En cas de litige, le réfèrent de l’intégrité scientifique peut être saisi.

Point N°2 à l’ordre du jour : bilan 2020 et 2021 des cumuls d’activité en lien avec l’industrie

Pour information, M. le président de la commission, le Pr Dominique Perrotin, distribue deux tableaux récapitulatifs. Ceux-ci retracent le classement des collègues de la communauté ayant le plus touché de rémunération ou avantages de la part de l’industrie pharmaceutique, au cours des deux dernières années.

Il en profite pour rappeler le circuit des demandes de cumul d'activité : en premier lieu, elles doivent être individuellement adressées au Service du personnel à la faculté de médecine pour le personnel hospitalo-universitaire, ou à la Direction des affaires médicales pour le personnel hospitalier. Par ailleurs si le montant du contrat avec l'industriel est supérieur à 2000€, la demande de cumul d'activité doit passer obligatoirement par le Conseil de l'Ordre.

Point N°3 à l'ordre du jour : discussion sur la rédaction d'une charte de bonne conduite relationnelle entre professionnels de santé et les étudiants

L'ensemble des membres de la commission s'accorde à dire qu'il est primordial de proposer un cadre pour faciliter les relations interprofessionnelles, au sein de notre institution. La création d'une charte, qui soit commune aux étudiants et aux encadrants (quels que soient leurs statuts), pourrait correspondre à la première étape pour répondre à ce besoin.

En guise de travail préliminaire, Oumaima Boutramt présente les résultats d'un sondage mené auprès des étudiants de fin de 1^{er} cycle et de 2^{ème} cycle (mais pas auprès des internes). Certains mots-clés sont clairement pointés par les 110 personnes ayant répondu à la question des valeurs communes attendues : égalité de traitement, respect, empathie. D'autres propositions ont été formulées : sollicitude, pédagogie, ... M. le Pr Franck Bruyère suggère de réaliser le même genre de sondage auprès des encadrants hospitaliers et hospitalo-universitaires. La Direction des affaires médicales et celle de la communication du CHRU de Tours pourraient aider à formaliser le questionnaire.

En conclusion, M. le président rappelle qu'une forte implication de tous les membres de la commission est souhaitée pour avancer sur ce dernier sujet, y compris de la part des internes qui n'étaient pas représentés ce jour. La prochaine réunion permettra de poursuivre le débat. A l'issue de celle-ci, un groupe de travail, en effectif restreint, sera officiellement constitué afin de fournir des premières propositions.

La séance est levée, et la prochaine réunion de la commission fixée au Lundi 02 Mai 2022 à 17h00, vraisemblablement dans la salle de réunion recherche du premier étage de la faculté de médecine.